

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin Arrondissement de Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville

M. Enrique Machado Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet Arrondissement de Villeray— Saint-Michel—Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231039

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 083 703,11 \$ (contrat: 8 972 177,60 \$ + contingences: 897 217,76 \$ + incidences: 214 307,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460544 - 3 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri Président ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231039

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 083 703,11 \$ (contrat: 8 972 177,60 \$ + contingences: 897 217,76 \$ + incidences: 214 307,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460544 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille.

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui vise le remplacement d'environ 480 branchements d'eau actuellement en plomb dans sept différents arrondissements de la ville de Montréal. Il s'agit du quatrième des quatre projets prévus à cet effet cette année par le SIRR, à la demande de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau. Ce contrat doit contribuer à l'atteinte de l'objectif général que s'est fixé ce service d'éliminer du territoire montréalais, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme des branchements d'eau potable, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

L'appel d'offres public pour l'octroi de ce contrat a été d'une durée de 35 jours. Deux addendas ont été émis après la parution initiale, d'une part pour prolonger le délai de réalisation, et d'autre part pour un report de la date d'ouverture des soumissions et la publication de réponses aux questions des cinq preneurs du cahier des charges. Au terme de la période d'appel d'offres, ce sont trois entreprises qui ont déposé une soumission, toutes trois jugées conformes.

L'équipe de l'économie de la construction à la Direction des infrastructures a procédé à l'analyse de ces trois soumissions et a noté que l'offre du plus bas soumissionnaire présentait un écart de prix favorable à la Ville de l'ordre de 18,2 % par rapport à l'estimation qu'elle avait préparée au préalable. Selon les invités, cet écart pourrait être motivé par une volonté de l'adjudicataire de remplir son carnet de commandes. C'est ce qui permettrait également de comprendre que l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire ait été de l'ordre de 21.48 %.

Les explications ainsi fournies par les personnes représentant le SIRR ont été à la satisfaction de la Commission, qui n'a pas jugé nécessaire d'obtenir des clarifications supplémentaires quant à ce processus d'octroi de contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :
 - o un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille :

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227231039 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.